

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**27**

Conseillers en  
fonction :  
**27**

Conseillers  
présents :  
**18**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 20 mars 2017

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

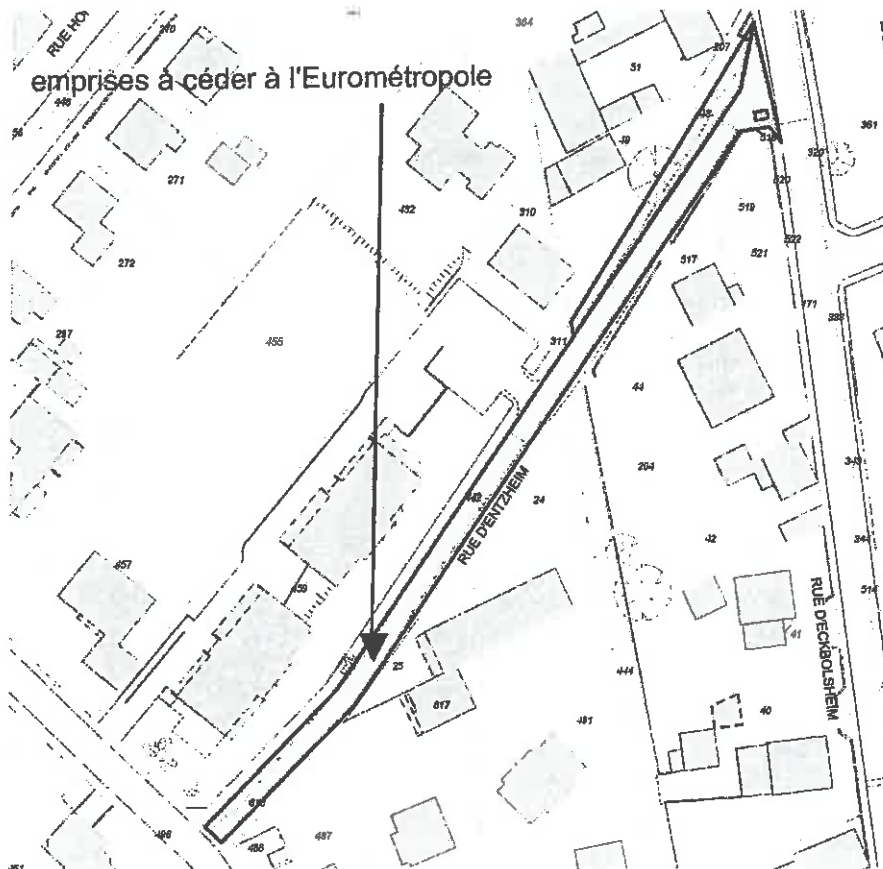
**III. URBANISME**

*A/ Régularisations foncières – rue d'Entzheim : parcelles à céder à l'EMS*

L'examen de la situation foncière des voiries de l'Eurométropole a révélé que les parcelles aménagées en voirie et situées rue d'Entzheim :

- section 8 n° 48 de 1,67 are, lieu-dit : rue d'Entzheim, sol
  - section 8 n° 442/155 de 6,85 ares, lieu-dit : chemin rural, sol
- sont inscrites au Livre Foncier au nom de la Commune d'Oberhausbergen.

Afin d'assainir la situation foncière du réseau viaire de l'Eurométropole et de régulariser cette situation, en particulier dans le cadre du prochain aménagement de la rue d'Entzheim, il est proposé au Conseil d'approuver la cession à l'Eurométropole des emprises foncières concernées, figurant au plan ci-après, moyennant un euro symbolique.



Les parcelles concernées intégrant le domaine public de voirie de l'Eurométropole, la présente cession intervient sans déclassement préalable en application de l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

La cession à l'euro symbolique à l'Eurométropole des parcelles susvisées.

### **AUTORISE**

Le Maire à signer les actes de transfert de propriété respectifs, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Théo KLUMPP

